

# **COMMUNE DE GARGENVILLE**

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **PROCES-VERBAL**

**DE LA SEANCE DU VENDREDI 11JUN 2010  
A 20h30 EN MAIRIE DE GARGENVILLE**

**SOUS LA PRESIDENCE DE Monsieur MONNIER Jacques,**  
Membre le plus âgé des Conseillers Municipaux,

**SOUS LA PRESIDENCE DE Madame DELPEUCH Nicole,**  
Maire de Gargenville,

\*\*\*

#### **ETAIENT PRESENTS**

Mmes Nicole Delpeuch, Anne-Marie Malais, Jocelyne Galais, Michèle Desmergers, Chantal Cippelletti, Monique Vollar, Danielle Connune, Christine Preaud, Sandrine Latorre, Emmanuelle Martin, Nadine Fernandes, Marianne Dumais, Laurence Gosset, Edith Leguay, Nadia Grand,

MM Rolland Charbonneau, Jean-Pierre Jézéquel, Michel Blaisot, Gilbert Godde, Jean-Claude Hennequin, Jean-François Germain, Michet Pezet, André Cazau, Joël Mauger, Yann Perron (arrivé à 20h32), Jean Lemaire, Patrick Domart, Jacques Monnier,

**Procuration(s)** : M. Romano Moschetti à Mme Jocelyne Galais

**Absent(s) excusé(s)** : Aucun

\*\*\*

#### **OUVERTURE**

Ouverture de la séance par Monsieur Darnaut, Maire en exercice.

Il procède à l'appel en citant nommément les membres présents et absents du Conseil Municipal et les déclare installés dans leurs fonctions.

Conformément à l'Article L. 2121-15 du CGCT, il doit être procédé à la désignation d'un secrétaire par le Conseil Municipal :

**Secrétaire de séance** : M. Rolland Charbonneau

A l'issue de cette désignation Monsieur Darnaut transmet la présidence de la séance, conformément à l'Article L. 2122-8, à la personne la plus âgée des membres du Conseil Municipal.

Monsieur Jacques Monnier prend la présidence du Conseil Municipal.

Il procède à l'appel nominal des membres du Conseil et note le nombre de conseillers présents.

*M. Perron étant absent depuis l'ouverture du conseil, M. Monnier demande à quelle heure celui-ci doit arriver.*

*Mme Delpeuch lui répond que M. Perron travaille en 3/8 et que son arrivée ne devrait plus tarder. Le Conseil Municipal décide d'attendre un peu. L'absence de M. Perron ne gêne en rien la condition du quorum.*

A l'issue de cet appel, il constate que : conformément à l'Article L. 2121-17 du CGCT la condition de quorum est remplie.

Il invite ensuite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

### **POINT N°1 : Election du Maire**

Le Président rappelle : qu'en application des Articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Pour la constitution du bureau, le Président demande la désignation de 2 assesseurs :

- M. Jean-François GERMAIN
- Mme Laurence GOSSET

*Arrivée de M. Perron à 20h32*

### **Délibération n°10 C 40 : Election du Maire**

**CONSIDERANT** le résultat des opérations électorales des 31 mai et 6 juin 2010,

Monsieur le Président :

- ayant procédé à l'appel des candidatures reçues, déclare candidat :

**Madame Nicole DELPEUCH**  
**Monsieur Jean LEMAIRE**

Le Président procède à l'élection du Maire au scrutin secret, à la majorité absolue.

Chaque Conseiller Municipal, disposant d'un papier blanc et d'un stylo, ayant à l'appel de son nom remis son enveloppe de scrutin dans l'urne.

*Il est procédé au dépouillement immédiat.*

## Résultats/Candidats :

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 29  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29  
Nombre de bulletins blancs : 01  
Nombre de suffrages exprimés : 28  
Majorité absolue : 15

*M. Monnier donne les résultats :*

<b>Madame Nicole DELPEUCH</b>	23 Voix
<b>Monsieur Jean LEMAIRE</b>	05 Voix

**Madame Nicole DELPEUCH ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée Maire au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.**

*Mme Delpuch déclare que ce conseil clôt les quelques semaines qui ont été un peu difficiles à vivre pour Gargenville. Tous les Gargenvillois peuvent compter sur la nouvelle équipe du Conseil Municipal qui va se mettre au travail. La vie communale va reprendre son cours. Tout d'abord seront traitées les urgences, la commune doit se doter d'un budget et reprendre les travaux de la vie quotidienne. A la question posée par de nombreux Gargenvillois concernant le Centre Aéré, celui-ci aura bien lieu et les enfants passeront un bel été. Le nouveau conseil s'engage à poursuivre la gestion de la vie quotidienne, à travailler sur les projets et l'avenir de Gargenville. Mme Delpuch souhaite que tout se déroule de la meilleure manière possible et invite toutes les personnes de bonne volonté à s'associer aux travaux, aux réflexions, aux analyses menées, nécessaires aux différents projets.*

*Mme le Maire rend hommage à Monsieur Henri CUQ décédé ce jour : « c'était un homme public extrêmement important, Ministre de la République sous Jacques Chirac et au service de la France pendant des dizaines d'années. M. Henri CUQ était un des hommes prépondérants dans la gestion de notre parlement. Il était aussi le député d'une circonscription qui nous est voisine, juste de l'autre côté de la Seine. »*

*En hommage à cet homme pour son investissement au service des Yvelinois, des Franciliens, des Français, durant toutes ces années, l'assistance se lève et il est procédé à une minute de silence.*

*Mme le Maire remercie l'assemblée et souhaite que cet homme, par ses valeurs, ses comportements exemplaires, puisse nous animer dans nos actions pendant toutes les années futures.*

## **POINT N°2 : Détermination du nombre d'Adjoints**

Mme Nicole DELPEUCH, le Maire indique qu'en application des articles L. 2122-1 à L. 2122-2-1 du CGCT, la Commune peut disposer de 8 Adjoints au Maire au maximum (30% de l'effectif légal du conseil).

En application des délibérations antérieures, la Commune disposait, à ce jour, de 8 Adjoints.

En conséquence, il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre des Adjoints au Maire.

Mme Nicole DELPEUCH, le Maire met la proposition en discussion et propose de fixer à sept le nombre d'Adjoints.

*Mme le Maire demande si quelqu'un a des remarques ou des questions ?*

*M. Jean Lemaire demande si le choix du nombre d'Adjoints à 7 est une façon de faire des économies sur le budget de fonctionnement. Il ajoute qu'il aurait été plus significatif de prendre le nombre de 6.*

*Mme le Maire lui répond que ce nombre n'a pas été choisi au hasard mais déterminé suivant les compétences à couvrir. Ce nombre de 7 est, d'une part, convenable pour le bon fonctionnement et, d'autre part, permet d'avoir une marge de manœuvre pour donner des délégations à certains conseillers.*

*Mme le Maire demande à M. Jean Lemaire si elle a répondu à sa question. Celui-ci lui répond que sa réponse ne le satisfait pas mais qu'il la prend telle qu'elle.*

*Mme le Maire demande s'il y a d'autres questions et met le nombre de 7 au vote pour l'élection des Adjoints.*

### **Délibération n°10 C 41 : Détermination du nombre des Adjoints**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Par 23 Pour et 6 Contre (M. LEMAIRE Jean, Mme GOSSET Laurence, M. DOMART Patrick, Mme LEGUAY Edith, M. MONNIER Jacques, Mme GRAND Nadia),**

**DECIDE** de fixer à sept le nombre d'Adjoints à élire.

### **POINT N°3 : Listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire**

Mme Nicole DELPEUCH, le Maire rappelle que les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel en application des articles L. 2122-4, 2122-7-2, 2122-10. Elle précise également que sur chacune des listes l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut-être supérieur à un.

Mme le Maire demande que la (les) liste(s) de candidats aux fonctions d'adjoints lui soi(en)t déposée(s)

(\* il est accordé un délai de quelques minutes pour le dépôt).

A l'issue de ce délai, Mme le Maire constate qu'une liste a été déposée, en donne lecture publique et fait procéder à l'élection des Adjoints sous le contrôle du bureau désigné pour son élection et dans les mêmes conditions.

### **Délibération n° 10 C 42 : Election des Adjoints au Maire**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU**, le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-2, L. 2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-2 ;

**CONSIDERANT** la délibération n° 10 C 41 en date du 11 juin 2010, déterminant à sept le nombre des Adjointes au Maire à élire,

Madame le Maire ayant soumis la liste des Adjointes à l'assemblée, les membres du conseil procèdent à l'élection au scrutin de liste à la majorité, sans panachage ni vote préférentiel et à bulletin secret.

**Résultats :**

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 29

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Nombre de bulletins nuls : 00

Nombre de bulletins blancs : 00

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Mme le Maire proclame les résultats : Pour : 23  
Contre : 6

**La liste ayant obtenu la majorité absolue : sont donc proclamés Adjointes au Maire :**

- **M. Rolland CHARBONNEAU**
- **Mme Anne-Marie MALAIS**
- **M. Jean-Pierre JEZEQUEL**
- **M. Romano MOSCETTI**
- **Mme Danielle CONNUNE**
- **Mme Michèle DESMERGERS**
- **Mme Chantal CIPPELLETTI**

*Mme le Maire demande si quelqu'un veut faire des réclamations, des observations, des remarques.*

*Elle indique que les membres de l'opposition auront une place dans chacune des commissions obligatoires et autres ainsi que dans les groupes de travail qui seront mis en place, lors de prochains Conseils. Les membres de l'opposition sont invités à se mettre en rapport, dans les prochains jours, avec la municipalité pour connaître la liste des différentes commissions.*

*Mme le Maire remercie le public d'être venu aussi nombreux et espère que cela sera le cas à chaque Conseil. Elle précise que Mme Gosset et MM. Germain, Monnier, Charbonneau, doivent signer le PV avant de partir.*

*Mme Delpeuch souhaite bonne chance aux "bleus" (équipe de foot) tout au long de leur parcours qu'ils entament ce soir.*

*"Donc, tous à vos écrans !"*

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h57.***

**Fait à Gargenville le 18 juin 2010**

**Le Maire,**

**Nicole DELPEUCH**